



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
7 DÉCEMBRE 2016**

Numéro

DEL 2016.12.07/191

Le **mercredi 7 décembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : TRAVAUX 3

Objet : AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE FONTCHRISTIANNE - TRANCHE 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIER Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Convocation**Date :** 30/11/2016**Affichage :** 30/11/2016**Étaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 28

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 32

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marcel CIUPPA

Le chemin de Fontchristianne a fait l'objet de travaux multiples ces deux dernières années.

Le réseau d'eau potable a été intégralement remplacé en 2015 et 2016 par la RBEA devenue SPL Eau Service Haute Durance (ESHD).

En coordination avec la RBEA et ESHD, le réseau séparatif de collecte des eaux pluviales a été créé sur l'ensemble du chemin en 2015 et 2016 également.

Dans la continuité de ces premières interventions, la commune a complété l'aménagement de la partie haute du hameau en 2016 en enfouissant tous les réseaux aériens, en rénovant intégralement l'éclairage public et en goudronnant toutes les places et la voie.

Il est envisagé de poursuivre selon les mêmes principes en aménageant en 2017 la partie basse du chemin, soit 500 mètres.

Le projet d'aménagement prévoit :

- Le rétrécissement de la chaussée de façon à limiter les vitesses des véhicules ;
- L'organisation du stationnement pour les riverains ;
- La finalisation du réseau séparatif de collecte des eaux pluviales (caniveaux à grilles, avaloirs, raccordement des descentes de toit des riverains) ;
- La rénovation complète de l'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications et de distribution d'électricité ;

Le montant des travaux, qui doivent durer 3 mois, est estimé à 350 000,00 euros hors taxe.

ESHD participera au goudronnage à hauteur de 50% au titre des réfections de tranchées ouvertes en 2016 et recouvertes provisoirement par un enduit bicouche.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État DETR (40%)	140 000 € HT
ESHD (10%)	35 000 € HT
Ville (50%)	175 000 € HT
Total	350 000 € HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 19 DEC. 2016
TRANSMIS LE 19 DEC. 2016
NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.

